



Projet Associatif 2018 - 2022

« Vers 60 ans de possibles »



Sommaire

PREAMBULE	5
1. NOS RACINES : sources de développement et d'innovation	7
1.1 Des acquis forts et de nouvelles mobilisations à engager	7
1.2 Les intuitions d'origine	8
1.3 Ancrée dans un territoire	9
1.4 « Nous ne comprenons le monde que parce que nous contribuons à le transformer »	10
1.5 Marcher côte à côte	10
1.6 Sur le chemin de la solidarité et de la fraternité	11
2. LES ENJEUX ACTUELS	13
2.1 Se mettre en mode projet	13
2.2 Le rôle des corps intermédiaires	14
2.3 Le pouvoir d'agir	14
2.4 Co-construire	15
2.5 Une inclusion fraternelle et communautaire	15
2.6 Un réseau créatif	16
2.7 Contribuer au développement durable et soutenable	16
2.8 La bientraitance	17
3. NOS AXES DE DEVELOPPEMENT ET LES CHANTIERS A VENIR	19
A. Des pratiques à renforcer :	
3.1 Zéro rupture de parcours	19
3.2 L'habitat inclusif	20
3.3 Une association 5.0	21
3.4 L'emploi, une priorité	21
3.5 Evoluer vers de nouveaux modèles économiques et d'organisation : « différents mais compétents »	21
3.6 Promouvoir des pédagogies actives dans l'accès et le maintien à l'emploi	22
3.7 La place centrale de la parentalité	22
B. Dans l'organisation fonctionnelle	
3.8 Une gouvernance renforcée	24
3.9 La démocratie interne	24
3.10 Les plateformes de service	25
3.11 Des locaux adaptés	26
3.12 Passer les relais – anticiper	26
3.13 Des moyens en adéquation avec nos objectifs	27
4. CAP SUR L'AVENIR	29
PRESENTATION DES ASSOCIATIONS SINCLAIR	30

P réambule

Ce projet associatif est le fruit d'un travail de réflexion engagé depuis 2 ans par les Conseils d'Administration des Associations Sinclair.

Ces derniers ont associé étroitement les cadres des associations à cette démarche interactive de co-construction.

Le projet est structuré en 3 parties :

- ❖ Les intuitions d'origine
- ❖ Les enjeux
- ❖ Les axes de développement et les chantiers d'avenir

Il entend rendre plus lisible nos valeurs et les fondements de notre philosophie d'action.

Il résume également les recherches en cours et les projets à l'horizon 2022. Cette date correspond en effet au 60ème anniversaire de la création de l'Association Marguerite Sinclair.

Bien que de nature différente, les 2 associations (Marguerite Sinclair et les Ateliers Sinclair) ont tenu à élaborer un projet associatif commun afin de marquer la convergence de leur analyse du contexte actuel et de leur finalité d'action.

Son contenu se veut engagé car les défis auxquels nous sommes confrontés demandent une implication forte de tous les acteurs associatifs que sont les usagers, les familles, les bénévoles, les professionnels et les élus.

Nous sommes heureux de vous le faire connaître et aurons plaisir à échanger avec vous sur les différentes problématiques qui y sont abordées.

Nous espérons que ce projet favorisera de nouvelles collaborations, de nouveaux projets, avec nos partenaires présents et à venir.

Bonne lecture à tous !

La Présidente
des Associations Sinclair

Odile FOURNIER



1. NOS RACINES : sources de développement et d'innovation

1.1 Des acquis forts et de nouvelles mobilisations à engager :

Créer une société inclusive où chaque être humain trouve sa place, quelles que soient son origine ou sa situation, est et restera un combat permanent.

Notre société moderne connaît des avancées technologiques, sociales, démocratiques remarquables mais au fur et à mesure de l'évolution du progrès, de nouvelles exclusions se créent ou se renforcent, de nouvelles pauvretés et vulnérabilités apparaissent.

La prise de conscience d'un monde fini, aux ressources dorénavant limitées ou en voie d'épuisement ne pourra que renforcer dans les années à venir ces inégalités.

La mondialisation permet à certains de s'enrichir au-delà du raisonnable (plus de 80 % des richesses mondiales créées en 2017 ont été accaparées par 1% de la population la plus fortunée) alors que pour la grande majorité de l'humanité, l'avenir se précarise.

Les personnes en situation de handicap n'échappent pas à cette dynamique paradoxale.

Au sortir de la deuxième guerre mondiale, elles sont encore largement marginalisées, méprisées et considérées comme une charge inutile pour la collectivité. Leur implication, celle de leurs familles et le lancement d'initiatives remarquables dans le prolongement des premières institutions caritatives vont susciter un formidable mouvement d'émancipation, de prise en compte et de repositionnement.

Cette dynamique aboutira à la reconnaissance de leurs droits et leur pleine citoyenneté, au travers des lois - cadres de 1975, de 2002 et de 2005.

Il s'agit d'une inversion complète de point de vue : c'est dorénavant à la société de s'adapter pour que chacun y trouve sa place et non plus aux individus de se débrouiller, tant bien que mal, pour y quémander un simple strapontin.

Cette logique doit encore s'étendre à bien d'autres catégories de la population que sont les personnes privées d'emploi, les migrants et de plus en plus les personnes âgées.

S'il y a incontestablement un constat positif à faire pour la condition des personnes en situation de handicap, il ne faut pas s'illusionner pour autant : beaucoup de droits acquis restent théoriques et ne connaissent pas encore d'applications concrètes.

L'effort de solidarité nationale est aujourd'hui contingenté. Les marges se resserrent alors que la complexité croissante de notre civilisation crée de nouveaux handicaps (la fracture numérique par exemple).

L'heure n'est donc pas aux satisfécits mais plutôt à de nouvelles formes de mobilisations pour pérenniser les acquis, rendre tangibles les droits des personnes en situation de handicap, leur permettre d'accéder à une pleine citoyenneté et rechercher de nouvelles façons de co-construction des parcours de vie.

Il ne s'agit plus de faire « pour » mais « avec » et encore mieux « ensemble ».

1.2 Les intuitions d'origine :

C'est bien dans cette dynamique d'ensemble qu'est fondée en 1962, l'association Marguerite Sinclair.

Cette époque se caractérise par un bouillonnement d'initiatives pour suppléer à la carence de l'Etat dans la prise en charge des personnes en situation de handicap.

On assiste notamment à l'émergence du mouvement parental mais aussi au développement des institutions préexistantes souvent issues des congrégations religieuses mais aussi à de nouvelles initiatives prises par des médecins, des acteurs sociaux ou issus de la Résistance.

L'association Sinclair y ajoute quelques singularités car elle s'adresse au départ exclusivement à des jeunes femmes en situation de déficience intellectuelle, issues majoritairement du milieu rural. Celles-ci sont en effet victimes d'une double exclusion. Les personnes en situation de handicap y sont déconsidérées et souvent exploitées dans des emplois déqualifiés. La place de la femme reste elle-même fortement dévalorisée.

C'est aussi sa philosophie d'action qui va étonner.

Fondée par Monseigneur Billing, Directeur des Œuvres Sociales et Charitables du diocèse de Strasbourg et Président de la Fédération de Charité, l'association va fortement s'appuyer sur l'engagement de sa première directrice, Mme Alice Vonthron, ancienne animatrice départementale de la Jeunesse Agricole Chrétienne Féminine (JACF) et sur le soutien de psychiatres ouverts à de nouvelles approches, avec le soutien de la Fédération de Charité qui met des moyens à sa disposition.

L'association Sinclair va agréger 3 courants dans une démarche originale.

Il y a d'abord **le courant de la solidarité nationale**. A partir de 1944, le Conseil National de la Résistance va initier de nouvelles politiques publiques. L'Etat social et protecteur porte comme objectifs la promotion de l'intérêt général et la mise en œuvre de programmes de solidarité dans le but de la justice sociale pour tous.

Il débloque des moyens importants pour encourager cette effervescence d'initiatives d'origine privées mais soutenues par les pouvoirs publics.

Il y a ensuite **le courant de l'éducation populaire**, incarné localement notamment par les mouvements d'action catholique (JAC, JOC, JEC...) mais aussi les MJC, les centres sociaux, le scoutisme... L'éducation populaire se fixe pour objectif de permettre à chacun de prendre conscience de la place qu'il occupe dans la société et de sa capacité à agir.



Le développement individuel ne peut se faire sans interaction avec l'émancipation collective et la volonté de transformer la société, dans une visée de progrès social.

Enfin, l'association Sinclair puise ses racines dans le **courant du christianisme social**, né à la fin du 19ème siècle.

La Bonne Nouvelle rapportée par les Evangiles n'est pas une promesse pour un au-delà mais doit s'incarner dès maintenant dans des actions de transformation des individus et des institutions, visant à promouvoir la dignité de la personne humaine et un monde plus juste et plus fraternel.

De ces différents apports découle la philosophie d'action de l'association.

Le monde du handicap ne peut être un entre soi, un secteur protégé. Au contraire, il s'inscrit dans un mouvement général d'affranchissement et de libération de l'humanité.

Pour traduire cet enthousiasme naissant, l'association va choisir de porter le nom de Marguerite Sinclair, ouvrière écossaise dans le textile, croyante, morte à l'âge de 26 ans de la tuberculose.

Sa condition de femme, de travailleuse, sa foi lumineuse et rayonnante vont servir de modèle et de référence.

1.3 Ancrée dans un territoire :

L'implantation du siège de l'association dans les centres-villes de Mulhouse et de Lutterbach en 1962 interroge.

A ce moment, l'habitude est de localiser les établissements d'accueil à l'écart, pour ne pas

exposer inutilement les personnes handicapées au regard d'autrui.

Ne parle-t-on pas officiellement pour le service qui va devenir l'IMPro de « centre de semi-liberté » ?

Le choix de cette immersion dans le milieu ordinaire est assumé et voulu, afin de permettre aux jeunes femmes accueillies de pouvoir trouver du travail et obtenir par là même, un statut, au sein d'une ville industrielle et textile, demandeuse en main d'œuvre féminine.

Cette option initiale se prolonge aujourd'hui dans une volonté d'inscrire chaque nouvel établissement ou service dans des secteurs de centralité, animés socialement et desservis par des transports en commun.

L'objectif est de favoriser l'autonomie et la vie sociale de chaque usager, de chaque salarié.

L'implication dans un espace de proximité, la connaissance des dynamiques sociales locales, sont les conditions d'une inclusion et de la capacité des individus à devenir acteurs et à pouvoir construire leurs parcours de vie dans une démarche collective.

Le territoire qui nous entoure est aussi le terreau qui va favoriser l'émergence de micro-projets, suscitant l'envie d'enrichir nos existences.

Il provoque les synergies nécessaires entre les acteurs locaux pour permettre d'améliorer notre quotidien.

1.4 Nous ne comprenons le monde que parce que nous contribuons à le transformer :

En nous donnant comme finalité de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, nous nous engageons à être force d'innovations, de propositions et d'expériences pour permettre d'accompagner les changements sociétaux que cela suppose.

C'est bien en nous appuyant sur une praxis, alliant action et théorisation des connaissances, qu'il nous devient possible d'avancer, de progresser.

Tant que nous ne nous inscrivons pas dans des actions de transformation, il n'est pas possible de repérer les freins, les obstacles mais aussi les pistes, les opportunités qui s'offrent à nous.

Il s'agit d'une implication personnelle mais aussi collective, car le moteur de notre action se nourrit de ces deux approches motivationnelles, qui se renforcent mutuellement.

Il en va de même quand nous sommes attentifs à inscrire nos réalisations locales, dans une compréhension et une pensée globales.

Sortir des mécanismes de domination, de marginalisation, travailler à l'égalité et à l'émancipation de tous est un combat universel.

Nous relier à d'autres causes que celle du handicap nous encourage, nous donne de la force, une ouverture d'esprit et des idées nouvelles.

Nous nous investissons dans un mouvement plus large, que nous alimentons pour notre part et qui nous porte quand la fatigue et le découragement nous guettent. Ce choc des rencontres est une expérience qui nous enrichit et va agir comme un tire-sève dans nos parcours de vie.



1.5 Marcher côte à côte :

Cette volonté fraternelle se traduit dans la manière dont nous souhaitons accompagner les personnes en situation de handicap.

Nous ne voulons ni marcher en avant, ni à l'arrière, mais ensemble, à leurs côtés.

Le rapport entre aidant et accompagné ne peut être dominant ou dissymétrique, mais doit se modeler dans un rapport d'égalité, de respect mutuel.

Il doit y avoir réciprocité, échange et co-construction de projets.

Il convient dans notre agir d'être particulièrement attentifs aux représentations que nous véhiculons, le plus souvent inconsciemment et qui peuvent très vite enfermer ou instrumentaliser l'autre dans une vision globalisante et contraignante.

Nous avons certes des compétences ou des potentiels différents. Nous avons à utiliser au mieux du bien commun nos talents complémentaires.

1.6 Sur le chemin de la solidarité et de la fraternité :

C'est dans ce contexte que nous souhaitons vivre nos convictions chrétiennes.

Nous sommes porteurs de valeurs de tolérance, d'ouverture, d'écoute et de dialogue réciproque, qui respectent la singularité et les convictions de chacun.

Notre message s'incarne dans les multiples pratiques quotidiennes qui rétablissent les personnes dans leur dignité et leur intégrité.

Nous ne nous résignons pas. Pour nous, l'histoire n'est pas écrite d'avance et chacun est sollicité pour prendre sa part afin de forger ensemble le destin de l'humanité.

Nous nous reconnaissons dans cette tradition d'hommes et de femmes qui expérimentent le chemin exigeant mais plein d'espérance de la solidarité et de la fraternité.





2. Les enjeux actuels

L'inclusion des personnes en situation de handicap est confrontée à de nouveaux enjeux.

Si des avancées significatives ont été réalisées en termes de statuts et de droits, des résistances importantes subsistent quant à la réalisation effective des objectifs fixés.

L'emploi en milieu ordinaire reste encore marginal et se heurte à la difficulté d'un marché du travail saturé multipliant les obstacles au recrutement des travailleurs handicapés.

L'autonomie en matière de logement est souvent vécue comme une rupture brutale avec la vie collective en établissement et se traduit parfois par un grand sentiment de solitude.

L'intégration scolaire n'est pas évidente dans des classes déjà chargées en effectif, où les enseignants sont de plus en plus accaparés par de multiples préoccupations sociales, comportementales ou motivationnelles.

Les jeunes scolarisés en situation de déficience intellectuelle ou psychique, se retrouvent à 16 ans, à la fin de l'obligation scolaire, sans véritable solution avec un sentiment persistant d'échec.

Les listes d'attente dans les établissements appelés à accueillir les situations les plus critiques s'allongent et les délais d'attente, sans solution intermédiaire, s'accroissent.

A part dans de rares secteurs comme celui de l'autisme, les marges se sont réduites et les budgets sont reconduits au mieux à échelle constante, dégageant peu ou pas de ressources pour des expérimentations novatrices.

Les nouveaux modes de financement contribuent à faire évoluer le modèle associatif et le risque existe d'une forme de dévitalisation du secteur médico-social.

Il convient dès lors de s'interroger comment faire autrement pour aller de l'avant. En clair, plutôt que de chercher à répartir différemment les parts de gâteau, ne faut-il pas changer de recette ?

Ces préoccupations sont présentes en filigrane dans l'ensemble des documents d'orientation et de référence du secteur médico-social (Plan Régional de Santé, Schéma Départemental de l'Autonomie...) mais aussi du secteur de l'économie sociale et solidaire.

2.1 Se mettre en mode projet :

Se heurter parfois brutalement à des limites peut déstabiliser.

C'est pourtant l'occasion de se remettre en cause, de prendre du recul et de se projeter vers de nouvelles pistes de travail et d'accompagnement.



Cette démarche n'est pas que l'affaire des responsables associatifs et des équipes de direction.

Elle concerne l'ensemble des acteurs associatifs et en particulier les professionnels.

Quel que soit son niveau d'intervention, chaque professionnel possède une expérience propre qu'il lui appartient de développer et de partager avec ses collègues.

Se mettre en mode projet est un mode de fonctionnement qui s'éloigne d'un management pyramidal, mais qui de manière transversale entend valoriser les compétences, les savoir-faire et savoir-être de chacun autour d'objectifs partagés.

2.2. Le rôle des corps intermédiaires :

Une redéfinition des politiques publiques est à l'œuvre depuis quelques années, dans le secteur de la santé et de l'économie sociale et solidaire.

C'est à la fois le révélateur des changements sociétaux en cours mais aussi l'expression d'une volonté de les accompagner.

Une tentation « technocratique » pourrait être de vouloir simplifier au maximum le schéma d'organisation, dans une logique essentiellement descendante, selon le diagramme suivant :

Décideurs
= pouvoirs publics



Prestataires
= associations



Bénéficiaires
= usagers

Auquel on ajoute un zeste
de concertation pour lier le tout.

Même si elle peut dégager des gains budgétaires à court terme, cette logique a l'inconvénient d'être inefficace à moyen et long terme.

Elle occulte le rôle des usagers qui sont les premiers experts de leur situation et le rôle des associations dans leur capacité à fédérer, à donner une visibilité et à structurer les attentes, les revendications et les propositions des bénéficiaires.

C'est bien dans une interactivité forte, respectueuse des prérogatives et de l'identité de chaque niveau intermédiaire que peut s'établir une démocratie vivante et forte.

En croisant des logiques ascendantes et descendantes, la société s'enrichit et se met elle-même en mode projet.

Cette volonté d'amélioration des rapports sociaux, de construction des « temps heureux » devra s'appuyer sur les axes structurants suivants :

2.3. Le pouvoir d'agir :

Notre société, mais aussi nos organisations locales, se retrouvent souvent bridées car elles ne s'appuient pas assez sur un gisement largement sous-utilisé, celui du pouvoir d'agir que possède chaque individu. Il débute par la prise de conscience par chaque individu de ses capacités, de ses compétences et de ses motivations.

Il se renforce ensuite par le changement de regard que portent les intervenants et les encadrants, dans leur manière de faire confiance, de croire aux potentiels des personnes qu'ils sont chargés d'accompagner, d'animer ou d'organiser.

Il n'y a pas des sachants d'un côté, des exécutants de l'autre. Il y a des acteurs avec des rôles différents qui portent des projets en commun.

2.4 Co-construire :

Pour valoriser au mieux ce potentiel d'action, encore faut-il que les démarches institutionnelles soient en adéquation.

L'instrumentalisation des démarches ou des procédures poussent à la passivité.

Les injonctions, surtout lorsqu'elles sont paradoxales (on demande le tout et son contraire), provoquent l'aliénation ou le rejet.

Dans des sociétés de plus en plus complexes, la seule manière de s'organiser de manière efficiente est de co-construire les politiques et les dispositifs (en ne se contentant pas de simples processus consultatifs où les citoyens sont entendus mais peu écoutés).

Cela nous engage en tant qu'acteurs associatifs à ne pas nous contenter de mettre en œuvre de manière aveugle ou passive des préceptes ou des directives.

Les associations ont un droit mais surtout un devoir d'observer, d'interpeller, de proposer et d'agir.

Cela implique que nous soyons capables de développer des outils et des méthodologies d'observation et de compréhension du réel.

Nous devons structurer les attentes et les aspirations du milieu que nous représentons.

Oser inventer de nouveaux scénarios est une priorité pour débloquer les dysfonctionnements et les freins.

Dès lors, nous avons besoin de nous inscrire dans des recherches-actions qui sont au social et au médico-social, ce que sont les laboratoires à la science.



2.5 Une inclusion fraternelle et communautaire :

L'action sociale, l'accompagnement de personnes, demandent aujourd'hui une technicité accrue mais elle ne pourra jamais être une simple technique faite d'une addition savamment orchestrée d'impulsions, de prestations et d'animations.

Elle suppose au préalable de faire confiance à l'autre et de travailler à la promotion de sa dignité.

Une personne qui n'est pas porteuse de la confiance d'autrui et qui ne peut faire fructifier son estime de soi, ne pourra pas se mettre en mouvement, progresser, se dépasser.

Des approches professionnelles suggèrent souvent de conserver la « bonne distance » avec les personnes accompagnées.

S'il s'agit bien sûr de se prémunir d'une affectivité débordante et finalement enfermante pour l'autre, elle crée aussi une approche froide, presque clinique. Nous y préférons le concept de « bonne présence » permettant à chacun de conserver ses marges, tout en bénéficiant de soutiens ou d'étayages.

Plus globalement, le travail social n'a de sens que s'il s'inscrit dans une visée plus large : celle de construire une société de dignité, de fraternité et de justice pour tous.

Le fondement de notre action n'est pas de panser les plaies, d'atténuer les effets, de modérer les conséquences d'une société d'exclusion et d'injustice.

Nous nous inscrivons dans une logique d'amélioration et de transformation sociale.

L'égalité reste pour autant un concept difficile car il ne s'agit en aucun cas d'uniformiser les individus.

Plutôt que de valoriser les différences qui peuvent être à l'origine de formes de ghettoïsation ou d'enfermement sectaire, il nous semble essentiel de faire vivre la diversité, l'éclosion des talents de chacun, tout en recherchant les harmonies possibles.

L'inclusion des personnes en situation de handicap ne peut s'envisager que si elle s'accompagne d'un riche réseau de relations.

Elle ne peut donc être que d'ordre communautaire. Non pas vécue comme un repli sur soi, mais comme l'organisation des formes plurielles de la diversité.

2.6 Un réseau créatif :

Tout type de fonctionnement communautaire nécessite cependant de se régénérer en permanence en s'ouvrant aux autres et à de nouvelles perspectives.

Les rencontres qu'elles soient culturelles, sportives, professionnelles, de loisirs, d'idées ou confessionnelles constituent une chance pour ouvrir de nouvelles opportunités.

Les associations Sinclair se trouvent au carrefour de différents milieux (médico-social, social, économique, d'insertion, d'initiatives citoyennes ou culturelles) et disposent d'outils précieux, comme le restaurant « Le Sinclair » situé au centre-ville de Mulhouse, qui joue un rôle de médiation et de passerelle qu'il convient d'encourager.

En échange, ces rencontres parfois inattendues sont autant d'occasions de susciter de l'intelligence collective et représentent un véritable intérêt public.

2.7 Contribuer au développement durable et soutenable :

L'importance du réchauffement climatique, la réduction de nos ressources naturelles, la chute de la biodiversité sont autant d'urgences qui ne peuvent nous laisser indifférents.

Nous avons à y prendre notre part en expérimentant d'autres types de productions, de consommations et de rapports sociaux.



Nous le faisons déjà notamment par l'achat de produits biosourcés, par l'utilisation de circuits courts d'approvisionnement et de véhicules électriques, etc...

Il nous faut aujourd'hui aller plus loin et accélérer cette dynamique.

Notre porte d'entrée principale dans la contribution à un développement durable et soutenable est bien sûr le lien social.

Nous souhaitons nous investir dans toute une série de micro-projets, qui sont autant de graines pour permettre l'émergence d'une autre logique de progrès.

Il peut s'agir de multiplier les éco-gestes, l'éducation à l'environnement, l'optimisation de nos ressources dans les domaines de la santé, de l'emploi, de la formation, de la finance solidaire, etc...

Les chantiers sont importants. Nous devons également nous interroger sur le mode de gestion de nos investissements afin de les mettre en cohérence avec une politique de ménagement et de préservation de notre environnement.

2.8 La bientraitance :

La bientraitance n'est pas l'absence de maltraitance. Elle n'est pas non plus une vitrine vertueuse pour nos établissements. Elle relève d'une veille constante qui rythme, comme une mélodie de fond, notre travail au quotidien.

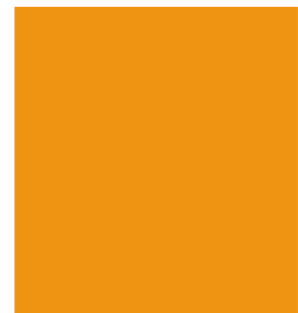
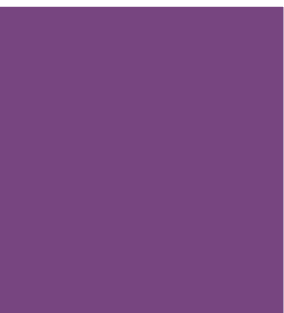
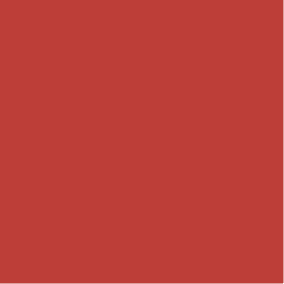
Il s'agit d'adopter en toute circonstance une attitude d'écoute et de discernement, tout en fournissant aux personnes accueillies ou qui travaillent dans nos établissements une information accessible et loyale.

Le respect dû à chacun se concrétise par l'acceptation sans jugement et sans préjugés de ses choix et aspirations de vie, de ses convictions, en garantissant sa vie privée et son intimité.

La liberté de décision et le consentement de la personne sont des priorités car nous sommes tous acteurs de nos projets.

La bientraitance est un état d'esprit permanent qui s'enrichit et se bonifie par l'expérience et une pratique régulière. Elle nous apporte des sensibilités et des discernements accrus.





3. Nos axes de développement et les chantiers à venir

Les enjeux que nous avons repérés appellent des réponses nouvelles et adaptées.

Une association, aussi volontaire soit-elle, ne peut prétendre à y répondre seule.

L'incitation aux rapprochements des structures médico-sociales n'est sans doute pas la seule solution pertinente.

La centralisation des moyens provoque des difficultés accrues à assurer des gouvernances de proximité et accentue la tendance à l'uniformisation et au nivellement des pratiques.

Le médico-social, l'économie sociale et solidaire sont des biotopes particuliers. Plus ils sont diversifiés, plus ils sont riches et sources de vitalité. Dans notre secteur, il n'y a pas de taille critique idéale.

En revanche, un travail en réseau pour mutualiser et démultiplier les compétences représente une condition essentielle de pérennisation et de développement.

Dans la vaste constellation associative, il nous semble important de nous focaliser sur des domaines où nous saurons plus particulièrement mettre en œuvre nos savoirs propres et nos secteurs d'expertise.

Ces chantiers concernent à la fois nos pratiques et nos modes d'organisation.

❖ A. Des pratiques à renforcer :

3.1 Zéro rupture de parcours :

Dans la veine du rapport Piveteau, nous repérons de nombreuses difficultés de parcours pour les personnes en situation de handicap : des seuils sont infranchissables ; certaines voies sont des impasses ; des étapes sont très délicates à aborder.

Deux domaines sont directement repérés, sans pour autant être exclusifs :

- celui des jeunes de plus de 20 ans dans les IMPro,
- celui des personnes en situation de handicap vieillissantes.

Pour les premiers, rentrés souvent tardivement dans les IMPro après un parcours généralement chaotique en milieu scolaire, le temps d'acculturation et de maturation n'est pas suffisant pour construire un projet professionnel, d'autant que les places en ESAT sont saturées.

Ces jeunes poursuivent donc de manière dérogatoire leur parcours dans l'établissement, sans véritable solution. Ils sont en risque important de décrochage et de démotivation.

Dans ce cadre, il nous paraît urgent de renforcer le renouvellement de nos pratiques et de modifier notre pédagogie, en s'inspirant de méthodes actives telles que le « job coaching », déjà en expérimentation dans nos services.

Plutôt que de poursuivre des enseignements classiques, il s'agit de multiplier les entraînements en situations variées de milieu ordinaire.

Ce groupe « passerelle » constitué d'équipes mobiles entre l'IMPro et le monde du travail ordinaire devra se délocaliser pour marquer cette rupture de statut et développer de nouvelles opportunités d'inclusion. Ce projet sera un des axes forts du CPOM.

De la même manière, la question du vieillissement interpelle nos structures du pôle adultes que sont l'ESAT, le FATH, nos services d'accompagnement mais aussi l'Entreprise Adaptée.

Là encore les risques de rupture brutale sont avérés. La fin des activités professionnelles des travailleurs handicapés remet en cause leur utilité sociale et peut les amener à quitter leur lieu de vie (le foyer dans son fonctionnement actuel est réservé aux travailleurs handicapés).

De nouvelles solutions devront permettre des temps de passages progressifs d'un état à l'autre (travail à temps séquentiel, complété par des activités de jour...). Parallèlement, des assouplissements dans les règles de gestion sont à rechercher pour éviter des ruptures dans les accompagnements et ainsi conforter de belles expériences d'autonomie et de projets de vie.

3.2 L'habitat inclusif :

Le Foyer d'Accueil pour Travailleurs Handicapés (FATH) atteint aujourd'hui certaines limites.

Si la vie collective y est riche et diversifiée, le modèle de socialisation, l'agencement des locaux sont datés et ne correspondent plus aux attentes de vie des résidents.

Plutôt que d'envisager la reconstruction sur des

mêmes bases d'un foyer plus fonctionnel et plus confortable, notre projet est d'expérimenter de nouveaux modes d'habitat : comment allier espace de vie communautaire, antidote à toute forme de repli sur soi ou de solitude, avec la prise de risque d'une véritable autonomie ?

La solution préconisée sera de solliciter le Conseil Départemental pour concevoir un foyer « en étoile », constitué d'une base centrale de services communs, comprenant des logements sur place pour des personnes plus vulnérables complété par un réseau de logements plus autonomes permettant de garantir un mode d'existence plus indépendant, tout en préservant la continuité d'une vie communautaire et du lien social.

Ce nouveau type d'habitat permettra aussi d'envisager des solutions plus souples pour répondre à des besoins en voie de diversification, comme la vie en couple et le droit de préserver son cadre et son lieu de vie en période de retraite.

Le foyer sera à la fois immergé dans la dynamique sociale du quartier et lui-même un acteur proactif dans l'animation locale.



3.3 Une association 5.0 :

Les usages du numérique se multiplient dans tous les domaines, avec leurs lots de risques et de potentiels sans limite.

Les personnes en situation de handicap, notamment en déficience intellectuelle, sont fragilisées par ces nouveaux usages.

Si elles peuvent y accéder relativement facilement pour leurs loisirs (jeux, musique, vidéos...), cela se complexifie très rapidement pour d'autres usages (démarches administratives, ouverture de droits, communication...).

Le territoire mulhousien se veut pilote dans ce domaine et est marqué par la multiplication des initiatives numériques.

Nous souhaitons ne pas passer à côté de cette (r)évolution technologique et permettre aux personnes en situation de handicap de s'approprier ces nouveaux outils de communication.

Cela suppose de nous inscrire dans ce bouillonnement technologique, autour de ces nouvelles techniques, afin de les adapter au mieux. Cette démarche d'appropriation et de remédiation pourrait se prolonger autour d'ateliers communs associant les parents, les familles et les accompagnants.

3.4 L'emploi, une priorité :

Les associations Sinclair, grâce à ses services ou à l'Entreprise Adaptée « Les Ateliers Sinclair », possèdent déjà une solide expérience en la matière. Il convient cependant d'aller plus loin encore.

L'expérience du travail accompagné, expérimentée par des personnes relevant du spectre autistique, menée avec succès par le SAVE 68, pourrait s'élargir

à d'autres catégories de personnes en situation de handicap psychique ou mental.

La formation à l'accompagnement de l'accueil ou de maintien à l'emploi de personnes en situation de handicap, que ce soit dans les entreprises, les administrations et les collectivités, est un autre axe prometteur.

Ceci permet de développer l'estime de soi. La personnalité de chacun est interpellée. Elle permet de transformer l'angoisse en confiance, de donner des positions cohérentes et du sens à la vie.

3.5 Evoluer vers de nouveaux modèles économiques et d'organisation : différents et compétents

Nous constatons que depuis quelques années, il n'y a plus de création de places en ESAT.

Les aides aux postes dans les EA sont aussi fortement contingentées.

Les listes d'attente pour intégrer ces établissements s'allongent sans perspective.

De nouvelles synergies sont à rechercher entre l'ESAT et l'EA, par exemple dans le domaine de la restauration et dans la mise en pratique des travailleurs détachés (mise à disposition de travailleurs handicapés (TH) auprès des entreprises avec un droit au retour en cas de difficultés).

Tous les travailleurs en situation de handicap ne sont pas en capacité de travailler en milieu ordinaire et beaucoup ont besoin d'étapes pour acquérir les savoir-être et les savoir-faire en sécurisant leurs parcours dans les Etablissements et Services d'Aide par le Travail ou les Entreprises Adaptées.

Il nous faut donc là encore rechercher de nouvelles ouvertures, en particulier au travers d'une prospection commerciale et technique, pour repérer des productions pouvant dégager des plus-values suffisantes pour réduire, voire, se passer des aides classiques. Cela aura pour but d'assurer les équilibres financiers, tout en garantissant un accompagnement de qualité aux travailleurs que nous accueillons.

Un travail de prospection pour repenser avec d'autres partenaires nos modes de fonctionnement sera à amplifier (repérage de nouvelles opportunités, étude de marché, filialisation d'activités...).

Pour cela, il faut promouvoir et fidéliser les relations avec les entreprises et les collectivités publiques ou privées.

Nous pourrons ainsi contribuer au développement durable des personnes et des institutions.



3.6 Promouvoir des pédagogies actives dans l'accès et le maintien à l'emploi :

A travers nos services spécialisés comme l'Institut Médico-Professionnel (IMPro), le Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), le Centre de Formation par l'Alternance (CFA), le Service d'Accompagnement Vers l'Emploi du Haut-Rhin (SAVE 68), Sinclair a su très tôt initier de nouvelles approches d'apprentissage et de formation.

Plutôt que de poursuivre des logiques de suppléance ou de compensation du handicap dans nos cursus de formation, il sera nécessaire d'approfondir les processus motivationnels déjà à l'œuvre par exemple au Canada ou en Belgique.

Cette option pourra se traduire par la proposition de création d'un SESSAD Pro, l'implication plus forte dans les programmes européens de soutien à la formation et qualification des personnes vulnérables en y promouvant la cause des personnes en situation de handicap.

L'importante réforme en cours de l'apprentissage est un réel enjeu du moment.

Le développement de l'apprentissage pour les jeunes en situation de handicap est une chance à saisir. Un travail permanent de sensibilisation des instances professionnelles et des collectivités publiques est à effectuer pour que cette voie exigeante reste ouverte à ces jeunes.

3.7 La place centrale de la parentalité :

Nous nous apercevons chaque jour un peu plus, que la réussite des accompagnements que nous assurons (aussi bien des jeunes que des adultes) est intrinsèquement liée à l'implication positive des familles dans ce processus.

Il est important de faire des familles des alliés, mais aussi des acteurs d'une démarche partagée avec des professionnels.

Pour rassurer et sécuriser les familles dans ce processus, elles ont d'abord besoin de lieux de paroles, afin de mettre des mots sur leurs maux et exprimer leurs attentes.

Ces expériences sont à poursuivre, mais ces lieux d'expression ne sont pas suffisants.

Pour créer un partenariat, former des alliances, il faut que nous puissions proposer des formations et des lieux de sensibilisation pour que les familles et les aidants puissent monter en compétence dans leur rôle. Par exemple, en leur proposant des actions de formation sur les règles et les limites à fixer afin de donner un cadre à leurs enfants, tout en lâchant prise.

Si notre association propose des lieux d'accueil et de médiation, nous n'assurons actuellement pas d'accompagnement au domicile des familles. Cette question sera à approfondir.

Il en sera de même en termes de réciprocité, pour favoriser et valoriser l'intervention positive des familles dans nos établissements et dans nos actions. L'intervention des familles est une des conditions de réussite de nos projets.

Nous faisons face à une diversification des situations parentales. Pour assurer leurs fonctions, certains parents ont besoin d'accroître au préalable leurs habiletés sociales (par exemple des cours d'alphabétisation).

Ces approches sont à élargir à l'ensemble de la famille (parents + fratrie...).

Parallèlement, l'accompagnement des personnes en situation de handicap en désir d'enfant ou devenant parents reste un axe fort d'investissement.

Si les lieux d'accueil ne pourront pas être multipliés sur tout le département, des relais territoriaux, notamment sur la région de Colmar ou de Saint-Louis seront à rechercher afin d'élargir nos interventions de proximité.

De la même manière, nous avons le projet de poursuivre la diffusion de nos savoir-faire à travers les formations et les trainings que nous animons dans ce domaine, au plan régional et national. Il nous faudra aussi veiller à renouveler et à enrichir en permanence ce corpus de connaissances et de méthodologie.

Une recherche-action contribuera à valider nos compétences acquises en la matière, tout en continuant à innover et à approfondir nos démarches.



❖ B. Dans l'organisation fonctionnelle :

Les ambitions que nous venons d'exposer ne peuvent se concrétiser que si elles s'appuient sur une organisation en adéquation et en cohérence avec nos projets.

3.8 Une gouvernance renforcée :

Les Conseils d'Administration sont engagés dans un important mouvement de renouvellement, d'élargissement et de diversification de ses membres pour mieux jouer son rôle de veille, d'impulsion et de décision.

Il en va de même pour l'équipe de direction qui est en mode de renouvellement progressif de ses cadres en fonction des départs en retraite.

Les instances dirigeantes de nos associations doivent pouvoir bénéficier d'analyses pertinentes de la situation et des évolutions en cours pour définir les stratégies nécessaires. Elles seront particulièrement attentives à l'évolution des publics accueillis et aux adaptations nécessaires.

Elles doivent être tournées vers leur environnement et donc engagées dans les réseaux et instances décisionnaires locales.

Enfin, elles doivent disposer d'outils performants de gestion et de pilotage afin d'être réactives et de disposer de l'autonomie nécessaire pour engager les actions adéquates.

L'ensemble de ces points est à creuser et à consolider dans les années à venir.

Le rôle des instances associatives est aussi dans une démocratie, de pouvoir interpellier les pouvoirs publics et d'être force de propositions à leur égard.

De nouvelles animations, de nouvelles formes d'interpellation sont sans doute à inventer pour se faire entendre par un Etat qui se redécouvre centralisateur mais ouvre toutefois des champs d'expérimentation.

La question des relais dont nous disposons sur un plan national, reste posée.

Si nous sommes affiliés à la Fédération de Charité – Caritas Alsace, celle-ci est essentiellement impliquée à ce jour dans des aides à la gestion, même si elle entend développer son offre de services (ingénierie, construction de projets...).

La pertinence des choix stratégiques des instances dirigeantes passe par des interactions fortes avec différents acteurs et réseaux socio-économiques.

En particulier notre adhésion à un réseau national plus généraliste est en attente d'opportunité car c'est à ce niveau que se prennent beaucoup de décisions et d'orientations.

3.9 La démocratie interne :

La vitalité des associations se mesure aussi à leur vie démocratique interne.

Les instances de représentations du personnel fonctionnent normalement et nous avons su développer des instances participatives, comme les Conseils à la Vie Sociale (CVS). Ces outils restent pourtant globalement formels.

De nouveaux moyens de représentation et d'expression restent à inventer pour que les usagers puissent peser sur les décisions qui les concernent, mais aussi pour que les professionnels puissent mieux faire entendre leur point de vue, faire valoir leurs suggestions et leurs capacités d'innovation. Ce chantier demande à être approfondi.

Une idée pourrait être que les Groupements d'Entraide Mutuelle (GEM), dont nous assurons le parrainage, soient membres de droit de l'association Marguerite Sinclair, dans une forme de réciprocité.

La question de la représentation d'un ou deux membres du personnel, tiré au sort parmi des volontaires qui se seraient fait connaître, avec un mandat de 2 ans, pourrait être une autre hypothèse de travail.

3.10 Les plateformes de services :

Pour concrétiser nos axes de progrès, l'évolution de la gouvernance ne suffira pas.

L'organisation interne des services devra changer de paradigme.

C'est bien nos établissements et nos services qui devront s'adapter aux besoins de nos usagers ou de nos salariés en situation de handicap et non pas le contraire, comme c'est encore souvent le cas aujourd'hui.

En clair, cela veut dire que nos organisations devront faire preuve de souplesse, de réactivité et d'agilité pour prendre en compte la diversité des projets personnalisés.

Nous serons amenés à repenser nos modes d'accueil et d'accompagnement en créant par exemple des passerelles entre services, en assurant des accueils temporaires ou séquentiels, en favorisant des immersions, des expérimentations, afin de permettre aux personnes accompagnées d'oser se lancer vers de nouvelles pistes ou de nouveaux projets, tout en disposant d'une corde de rappel.

Cela implique de la part des professionnels, mais aussi des services généraux et de la direction,

voire de nos autorités de tarification, de nouvelles postures et d'une capacité à adapter en permanence nos modes de fonctionnement, tout en gardant comme fil rouge les objectifs fixés d'inclusion et d'autonomie.

Cette nouvelle forme d'organisation pourrait s'identifier autour du concept de « plateformes de services ».

Il conviendra dans les années à venir de préciser ces caractéristiques et de lui donner une structuration opérationnelle.

Cela demandera des moyens renforcés en termes de formation professionnelle pour accompagner et soutenir ces changements.



3.11 Des locaux adaptés :

Ces dernières années, les associations Sinclair ont beaucoup investi dans la création et la réhabilitation de locaux.

2 opérations restent à mettre en œuvre d'ici 2022 :

a) Le regroupement du pôle jeunes :

Le renforcement des effectifs, la modification des apprentissages, l'élargissement des initiations techniques, le travail sur les bases des plateformes de services, les besoins de mutualisation, etc., militent pour un regroupement sur un site unique du pôle jeunes, tout en continuant à maintenir l'identité et la spécificité de chaque service.

Les locaux actuels à Lutterbach se révèlent trop exigus et mal adaptés à l'accueil de nouveaux publics qui demandent à la fois plus d'espaces et plus d'intimité (jeunes avec troubles du comportement ou relevant du spectre autistique).

Par ailleurs, une des priorités figurant dans le CPOM sera de réaliser une étude de faisabilité et d'engager un APS (Avant-Projet Sommaire) afin d'envisager le financement de nouveaux bâtiments après 2022 pour le pôle jeunes.

Par ailleurs, une veille sera à engager dès maintenant pour repérer les opportunités foncières et acquérir, si l'occasion se présente, un terrain approprié.

b) Le nouveau foyer :

Comme décrit dans le chapitre précédent qui lui est consacré, le foyer repensé devra faire l'objet d'une opération immobilière d'ampleur.

Ce projet sera à réfléchir avec d'autres acteurs pour s'intégrer dans une opération urbaine plus globale, avec l'appui par exemple d'un bailleur social.

L'appel à des financements diversifiés, des opérations d'accession à la propriété ne sont que quelques exemples des différents dispositifs qu'il faudra explorer et solliciter pour solvabiliser ce projet immobilier.

3.12 Passer les relais - anticiper :

Les mutations à l'œuvre nous incitent à accroître nos capacités de prospection et de recherche.

Nous avons à la fois besoin de capitaliser et de renouveler notre savoir-faire.

D'une part parce que nos professionnels se renouvellent rapidement en raison d'une pyramide des âges inversée.

D'autre part parce que notre monde et notre société évoluent de plus en plus vite.

Nous avons pour impératif d'assurer la transmission de nos expertises à de nouvelles générations. C'est la fonction de relais.

Nous avons besoin d'inventer nos pratiques d'avenir, en tenant compte de l'évolution des connaissances, comme par exemple les progrès de la neuroscience qui modifient en profondeur certaines certitudes. C'est la fonction d'anticipation.

Outre la question de la parentalité, nous avons besoin de nous investir avec d'autres pour repenser l'action sociale, pour rendre les personnes plus actives de leur destin et moins dépendantes de systèmes de suppléance.

Ces deux dynamiques peuvent parfaitement se concilier dans une logique que l'on nomme dans le monde des start up, les « fab lab » (les fabriques laboratoires), où l'on produit en stimulant la curiosité, la créativité et la recherche de solutions nouvelles.

3.13 Des moyens en adéquation avec nos objectifs :

Si les moyens ne sont pas une fin en soi, ils sont indispensables à la concrétisation de nos ambitions. Nous avons besoin de nouvelles fonctions supports et d'organisation pour trouver un modèle économique et de management d'avenir.

Au plan financier, la baisse des dotations ne doit pas être une fatalité même si une réflexion de fond est à engager pour proposer d'actualiser le financement de nos établissements en se référant au modèle des plateformes de services.

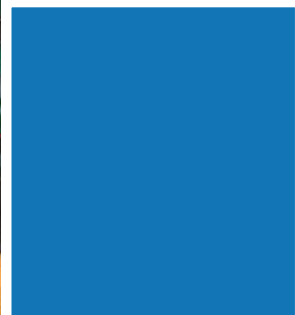
De nouvelles ressources sont à mobiliser pour faire aboutir les projets novateurs et pérenniser nos associations (recherches de partenariats, mécénats, taxe d'apprentissage, ...).

Il en va de même au niveau des ressources humaines où la mise en place d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) sera un outil indispensable pour préparer les évolutions, favoriser les décroissements entre les services, permettre un renforcement de la professionnalisation et de l'expertise des salariés. Un point d'attention particulier portera sur le statut du personnel, intimement lié à la renégociation de la convention collective CCN66, pour s'adapter aux besoins.

La logistique et l'informatique seront des ressources essentielles tant au niveau de nos activités d'accompagnement et de production que pour assurer les fonctions d'information et de gestion.

Le développement de la communication sera un moyen important pour renforcer la cohésion interne, permettre à chacun de mieux connaître le potentiel de chaque service. Il aura aussi pour rôle de donner plus de visibilité et d'audience à nos projets, en suscitant adhésion et soutien.





4. Cap sur l'avenir

Ce projet associatif pour les années 2018-2022 comporte bien des chantiers et des pistes de travail. Apprendre à gérer les incertitudes et nos fragilités ; se poser des questions ; nous mettre en mode projet, nous apportent la force et l'imagination pour affronter les bouleversements qui ne manqueront pas de surgir en cours de route.

Dans un monde incertain, en proie aux doutes, notre véritable capital, c'est l'humain. C'est-à-dire le travail d'équipe et de synergie entre des usagers, des salariés, des professionnels, des familles, des bénévoles, des élus, pour élaborer et expérimenter un mieux vivre ensemble et consolider les bases d'une société inclusive et solidaire.

Bien des caps ont été atteints, mais d'autres étapes, d'autres défis, nous attendent. Nous avons besoin d'accueillir et de mobiliser de nouveaux talents, d'être un lieu d'innovation et de faire une place active aux nouvelles générations.

L'alchimie associative est une belle aventure qui donne du sens à nos vies et nous apporte l'envie et la motivation de poursuivre nos engagements communs.

***Projet Associatif validé à Mulhouse
par les Conseils d'Administration
des Associations Marguerite Sinclair
et les Ateliers Sinclair,
en date du 17 octobre 2018.***



Les Associations SINCLAIR

L'Association « Marguerite Sinclair » est une association médico-sociale, créée en 1962.

Elle accompagne à des rythmes différenciés et de manière personnalisée environ 680 personnes en situation de handicap, jeunes et adultes, avec l'appui de 103 professionnels.

Son intervention se structure autour de **4 axes** :

1. Jeunes et Formations :

o L'IME – IMPro

(4-6 rue de l'Etoile à Lutterbach) – ouvert en 1962 :

L'Institut Médico-Educatif et Médico-Professionnel accueille 78 jeunes de 14 à 20 ans (et par dérogation jusqu'à 25 ans) en situation de handicap par déficience intellectuelle, avec ou sans trouble associé. Il dispose d'un Internat de 12 places situé au 2 Avenue Joffre à Mulhouse. Il assure un enseignement scolaire, la prise en charge éducative et les préformations professionnelles. Il favorise les apprentissages sociaux, la découverte de l'environnement civique, la prise d'initiatives...

o Le SESSAD « DEFIS » (Droit à l'éducation, à la formation et à l'inclusion scolaire)

(25 rue de Dornach à Pfastatt) – ouvert en 2006 :

Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile assure l'accompagnement de 39 jeunes vers l'autonomie et l'inclusion en milieu ordinaire, qu'ils soient scolarisés en collège, en lycée, en ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) ou en SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté). Il développe des interventions diversifiées comme le soutien scolaire et psychologique, les ateliers d'habiletés sociales, un travail sur l'estime sur soi...

o Le CFAS

(8 rue de l'Etoile à Lutterbach) – ouvert en 1991 :

Le Centre de Formation par l'Alternance assure sous convention de délégation totale de formation du CFA Roosevelt de Mulhouse, 3 formations diplômantes de niveau V :

- CAP d'assistant technique en milieux familial et collectif (ATMFC),
- CAP d'agent polyvalent de restauration (APR),
- CAP d'agent de propreté et d'hygiène (APH).

Il accueille chaque année un public mixte, avec ou sans handicap, de plus de 80 apprentis.

2. Travail :

o L'ESAT

(8 rue du Kleindorf à Lutterbach et 2 Avenue Joffre à Mulhouse) – ouvert en 1988 :

L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail agréé pour 60 places, accueille 66 adultes à temps plein ou à temps partiel, de 20 à 60 ans.

Il comporte 3 unités de production : le restaurant « Le Sinclair » ; une blanchisserie industrielle ; la sous-traitance et l'atelier de production de bois. L'ESAT est un établissement médico-social où le travail est un moyen et non une finalité.

3. Socialisation :

o Le FATH

(3 rue de Pfastatt à Mulhouse) – ouvert en 1988 :

Le Foyer d'Accueil pour Travailleurs Handicapés, nommé la résidence « Le Rossberg », est le lieu de vie de 25 résidents travaillant en ESAT ou en Entreprise Adaptée. Il favorise les aptitudes à une vie sociale diversifiée et prépare les personnes à un habitat en milieu ordinaire.

o Le SAVS

(25 rue de Dornach à Pfastatt) – ouvert en 1999 :

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale accompagne plus de 70 personnes en situation de handicap sur 17 communes de la couronne ouest de l'agglomération mulhousienne et sur une partie de la Ville de Mulhouse. Le service suscite des démarches d'autonomie dans les actes principaux de la vie quotidienne, en lien avec les centres médico-sociaux.

o Le SASP 68

(25 rue de Dornach à Pfastatt) – ouvert en 2014 :

Le Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité du Haut-Rhin est rattaché fonctionnellement au SAVS.

Il assure 3 missions principales :

- Guichet unique de recueil des demandes de soutien à la parentalité de familles en situation de handicap.
- Accompagnement de parents présentant une problématique de déficience intellectuelle.
- Plate-forme ressources à destination des professionnels (sensibilisation, formation, appui à l'analyse de situations complexes).

o Le LAEP « Capucine »

(17 rue d'Illzach à Mulhouse) – ouvert en 2002 :

Le Lieu d'accueil Enfants-Parents « Capucine » accueille des parents en situation de handicap intellectuel ayant un ou des enfants âgés de 0 à 6 ans. Lieu d'échange et de rencontre, il favorise les démarches d'apprentissage et de soutien à la fonction de parentalité, avec un objectif de prévention.

4. Intégration et Entraide

o LE SAVE 68

(17 rue d'Illzach à Mulhouse et 44 avenue de la République à Colmar) – ouvert en 2004 :

Le Service d'Accompagnement Vers l'Emploi du Haut-Rhin accompagne vers l'emploi, la formation professionnelle ou le maintien à l'emploi, en s'appuyant sur des méthodes actives, plus de 120 personnes souffrant de troubles psychiques ou présentant un trouble du spectre autistique sans déficience intellectuelle.

o Les Groupements d'Entraide Mutuelle (GEM) :

Les Groupements d'Entraide Mutuelle (GEM) sont des associations d'usagers en situation de handicap ou relevant de troubles du spectre autistique.

L'Association Marguerite Sinclair assure le parrainage des 3 GEM suivants :

- « **Les Ailes de l'Espoir** » sont situés 4 Avenue Schuman à Mulhouse et disposent d'une antenne à Altkirch. Elles accueillent plus de 150 personnes souffrant de troubles psychiques.
- « **La Navette** », située 34 Avenue Kennedy à Mulhouse : lieu favorisant la mixité, les échanges et les rencontres ; c'est aussi un café convivial.
- « **La Maison de l'Autisme de Mulhouse** » (MAM), située 120 rue d'Illzach à Mulhouse, vise à favoriser la socialisation et l'accès à l'autonomie d'adultes avec autisme sans déficience intellectuelle.

L'Entreprise Adaptée «Les Ateliers Sinclair»

L'Entreprise Adaptée « Les Ateliers Sinclair » créée en 1990, emploie durablement plus de 80% de travailleurs handicapés.

Près de 160 salariés exercent une **activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs possibilités.**

3 secteurs d'activités sont développés :

o La propreté :

Nettoyage de locaux professionnels, de collectivités et d'immeubles résidentiels.

L'atelier est situé 13 rue de Landser à Mulhouse.

o L'aménagement et l'entretien des espaces verts :

Travaux paysagers pour particuliers, professionnels et collectivités.

L'atelier est situé 25 rue Wilson à Lutterbach.

o La prestation de services aux entreprises :

Travaux de sous-traitance pour professionnels et collectivités.

Cette activité est localisée 20 rue Salomon Grumbach à Mulhouse.

entreprise.adaptee@sinclair.asso.fr
03 89 55 72 55



**Merci à toutes les personnes qui ont participé
à la rédaction, à l'illustration
et à la mise en forme de ce Projet Associatif.**

Sa réalisation a notamment été possible grâce à l'implication :

des membres du Conseil d'Administration des Associations Sinclair :

Bernard BARTHE, Marc BRAUNSTEDTER, Eric GIGNET, Patricia GUBIANI-BANHOLZER, Jacqueline KAMMERER, Chantal LACKER, Joseph LATSCHA, Catherine LODOVICHETTI, Jean-Jacques MEHMELD, Daniel MEYER, Rémy NEUMANN, Ada NUSSWITZ, Paul QUIN, Fabienne RIESEMANN, Jean-Marie SCHIFFLI, Jean-Paul THONIER, Roger WINTERHALTER, Odile FOURNIER (Présidente) et François BUSCH (Président jusqu'en juin 2018).

des membres de l'équipe de direction :

François EICHHOLTZER (Directeur général), Frédéric CHENAL (Directeur du Pôle Jeunes), François GILLET (Directeur du Pôle Adultes), Gilbert WIRTZ (Directeur Entreprise Adaptée), Marlies MILLION (Directrice adjointe IMPro), Isabelle GROSSE (Chef de service SAVS, LAEP Capucine et SASP 68), Anne KROENNER (Assistante de direction – Chargée de communication).

De l'appui méthodologique de Damien ANTONY

(Antony Conseil et Formation - Mons en Baroeul).

Des apports photographiques de Christophe GASCHY et Bruno BOEHLI.

This image shows a full page of blank, lined paper. It features approximately 20 evenly spaced horizontal grey lines across its entire width, providing a template for writing or drawing. The margins are consistent on all sides.

ASSOCIATIONS SINCLAIR
2 Avenue du Maréchal Joffe - BP 11035 - 68050 MULHOUSE Cedex 1
03 89 45 88 06 / contact@sinclair.asso.fr / www.sinclair.asso.fr

Le projet associatif a été validé par les Conseils d'Administration en date du 17 octobre 2018

Les Associations Marguerite Sinclair et les Ateliers Sinclair
sont membres affiliés de la Fédération de Charité - Caritas Alsace.



